CONSEIL MUNICIPAL du 24 juillet 2020 Compte rendu

<u>MEMBRES PRÉSENTS</u>: Ingrid MEUNIER, Serge DUMAS, Maud BATTANDIER, Sébastien COUTANSON, Ludovic LABOURÉ, Mathieu VERDIER, Pierre PÉLISSON, Evelyne CHAUX, Pierre-Antoine DEJOB, Sylviane DONJON, Delphine LORON TRAVARD

MEMBRES ABSENTS:

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Delphine LORON TRAVARD

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

- Le compte rendu du conseil municipal du 12 juin 2020

École

compte rendu réunions RPI

Delphine LORON fait part:

- du compte rendu du dernier conseil d'école ; 25 enfants seront scolarisés à Champoly à la rentrée 2020-2021.
- des remerciements du maître et des parents d'élèves pour l'implication des élus en fin d'année.
- Du compte rendu de la rencontre entre les 3 maires du RPI pour préparer la rentrée.

accueil périscolaire 2020/2021

Madame le Maire rappelle :

- les horaires d'accueil des enfants à l'école de Champoly :
 - o Le matin de 7 h 30 à 8 h 30 (Garderie)
 - o Le soir de 16 h 30 à 18 h 00 (Garderie) les lundi, mardi, jeudi, vendredi
- suite à la création de l'accueil de loisirs de Champoly, la commune a l'obligation d'appliquer une tarification modulée en fonction des ressources des familles.

Elle propose 3 tranches de tarification comme demandé par la CAF suivant les Quotients Familiaux.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- 🖶 de fixer le droit d'inscription pour l'année scolaire 2020-2021 à
 - o QF<600:60€/an/enfant
 - o 600<QF<900:63€/an/enfant
 - O QF>900 : 66€/an/enfant
- Le paiement pourra être effectué en une seule fois en septembre
- Le paiement pourra être effectué en 3 fois : en septembre, décembre et mars
- ♣ Après 18h00 et après 11h55 tout guart d'heure entamé sera facturé 15 €

restauration scolaire 2020/2021

Le conseil municipal décide, pour l'année scolaire 2020-2021, de ne pas augmenter la participation des parents au frais de repas pris par leurs enfants à la cantine scolaire qui sera donc maintenue à 3.37 €.

Personnel communal

contrat de travail Christine CHARRET

Le conseil municipal décide de renouveler le contrat de travail de Madame Christine TAMAIN épouse CHARRET à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 août 2021. Elle assurera :

- la garderie périscolaire : mardi et vendredi matin lundi et jeudi soir
- la cantine + ménage salle cantine : lundi mardi jeudi vendredi

Ses horaires de travail étant variables en fonction des vacances scolaires, son temps de travail sera annualisé, à savoir 11h30 par semaine.

Recrutement d'une personne par le biais d'un CDD d'un an à compter du 1^{er} septembre 2020 Le conseil municipal décide de recruter une personne par le biais d'un contrat de travail à durée déterminée pour les fonctions suivantes :

- Accompagner les enfants à la cantine : mardi jeudi vendredi
- Assurer le ménage du bâtiment mairie, des escaliers desservant les logements audessus de l'école et de l'école
- Assurer le ménage de la salle des fêtes et de la cure
- Travailler un samedi sur deux au Point com et assurer le remplacement de Patricia PEND pendant ses congés

Composition de la commission communale des impôts directs

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms qui sera proposée aux services fiscaux.

Installations sportives

- Delphine LORON TRAVARD et Mathieu VERDIER présentent 2 devis pour la dépose et pose du pare-ballons autour du stade de foot.
 - Des devis plus affinés seront représentés lors du prochain conseil municipal ; des subventions pourront être demandées auprès du Département et éventuellement auprès de la ligue de football.
- Le conseil municipal valide le devis des Salles Matériaux pour les travaux de réfection du plafond des vestiaires du stade de foot.
 - Des devis vont être demandés pour changer le cumulus et les radiateurs ; une subvention pourra être demandée auprès du Département.

<u>Désignation du délégué A.GE.D.I. (Agence de Gestion et Développement</u> Informatique)

Le Conseil municipal désigne Madame Dominique MOUSSÉ, secrétaire de mairie comme déléguée de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.

Décision Modificative au budget communal 2020

Madame le Maire explique à l'assemblée municipale qu'il conviendrait d'apporter les modifications suivantes au budget primitif commune 2020 :

Section de fonctionnement :

| Compte 673 « titres annulés sur exercice antérieur » | + 34.00 € |
|------------------------------------------------------|-----------|
| Compte 6064 « fournitures administratives » | - 34.00 € |

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal approuve les décisions modificatives cidessus énoncées.

Délibération de principe sur les dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Madame le maire précise qu'au regard de la comptabilité publique le comptable est en droit d'exiger de l'ordonnateur la production de tous les justificatifs nécessaires à l'application des opérations au compte 6232 « fêtes et cérémonies » ;

Considérant qu'il importe de cerner précisément le détail des dépenses imputable au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, arrête la liste suivante :

- Frais liés à l'organisation de fêtes locales et nationales de cérémonies officielles commémoratives de vœux
- Frais liés aux cérémonies de mariage, autre cérémonie d'état civil, cérémonie liée à la citoyenneté, vie civile ou sociale de la commune
- Frais liés à la représentation de la commune lors de cérémonies organisées par des collectivités partenaires
- Frais liés aux fêtes de fin d'année, à l'organisation de repas annuel ou saisonnier (exemple : repas des aînés de la commune, repas du personnel, repas du conseil municipal)
- Frais liés à l'organisation de fêtes et cérémonies d'animation de la vie locale et touristique (décorations, inaugurations, spectacles, fêtes, festivals, bals, expositions et animations, remerciements, ...)
- Frais liés aux manifestations culturelles sportives éducatives (décorations, inaugurations, spectacles, fêtes, festivals, bals, expositions et animations, remerciements, ...),
- Frais liés à l'organisation de fêtes et cérémonies pour la carrière des agents municipaux (médailles, départ en retraite, mutation, ...) pour la carrière de partenaires (enseignants, professionnels, associations, ...) et autres frais occasionnés par les cérémonies liées à la vie administrative de la commune,
- Frais liés aux manifestations organisées à l'occasion de la venue de personnalités, des rencontres professionnelles entre délégations de collectivités associées, avec des professionnels ou associations (réunions de travail, de chantier,...).

Demandes de subventions

Madame le maire présente des demandes de subventions émanant de deux associations.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal décide d'allouer la somme de :

- 80€ à l'association « Tennis Club du Haut Forez » : 4 enfants de Champoly sont licenciés au club
- 10€ à l'association « Les Grenadières du Haut Forez »

Cotisation Foncière des Entreprises : dégrèvement exceptionnel

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permettant au conseil municipal d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Vu la 3^e loi de finances rectificative pour 2020, Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Questions diverses

- Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Paul DEVEDEUX domicilié à Rochefort quant à l'état du chemin desservant sa propriété : Serge DUMAS, Pierre-Antoine DEJOB et Ludovic LABOURÉ se rendront sur place pour constater.
- Le conseil municipal :
 - valide la demande de M. ALLEZ pour installer un camion d'outillage FACOM à Champoly le samedi 8 août de 8h à 10h.
 - s'oppose à la signature de la convention avec le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine quant à la mise en place d'une culture diversifiée sur une parcelle appartenant à la section de commune La Grôle; le conseil municipal n'est pas d'accord pour prendre en charge la préparation du terrain.
- 🍀 Madame le Maire fait part :
 - des remerciements de Mickaël DUMAS suite au décès de sa maman.
 - des remerciements de la famille BOURGANEL suite au décès de Michel.
 - de l'invitation de l'Association pour la Renaissance d'Urfé le 29 juillet à 17h à l'occasion du pot de fin de chantier.
 - de l'ouverture d'une mini boutique à la MARPA de Saint-Romain-d'Urfé horaires d'ouverture : mardi et vendredi de 10h à 11h30 dimanche de 9h à 11h.
 - du passage sur les chemins communaux de la 4^{ème} course nature Le Saint Mart'trail le 6 septembre.
 - du compte rendu de la réunion du comité syndical des eaux de la Bombarde.
 - du compte rendu de la réunion avec le technicien du SAGE concernant le bilan des consommations d'énergies.
 - que les plaques de rue et numéros d'habitations ont été réceptionnés.
- Maud BATTANDIER remercie Ingrid MEUNIER de lui avoir céder sa place pour siéger au bureau de la communauté de Communes du Pays d'Urfé.
- Delphine LORON TRAVARD informe que la commission école a rencontré Patricia PEND et Christine TAMAIN qui ont expliqué le fonctionnement de l'école, de la garderie et de la cantine.
- 🌞 La candidature de Lisa DURAND a été retenue pour le remplacement au Point Com cet été.
- Pierre PELISSON fait part d'un problème de raccordement à la fibre de la maison Turlan à Monjonin.
- 🌞 🛮 Il est rappelé qu'il a été créé un compte Facebook et Instagram de la commune.

Séance levée à 23h45

Le Maire Ingrid MEUNIER